

F7358
03/06/2016 L160096082.01

Nous Henri,

Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Vu l'article 26-2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ;

Vu l'acte sous seing privé du 19 mars 2007, contenant les statuts de l'association sans but lucratif *« IMS, Inspiring More Sustainability, asbl »* ainsi que la modification des statuts du 2 février 2016 ;

Vu la demande présentée par l'association sans but lucratif *« IMS, Inspiring More Sustainability, asbl »* en vue d'être reconnue d'utilité publique sur base de l'article 26-2 de la loi précitée du 21 avril 1928 ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

ARRÊTONS :

Art.1er.- L'association sans but lucratif *« IMS, Inspiring More Sustainability, asbl »* est reconnue d'utilité publique.

Art.2.- Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 30 mai 2016
(s.) Henri

Le Ministre de la Justice,
(s.) Félix BRAZ

POUR COPIE CONFORME
Pour le Ministre de la Justice

Hélène MASSARD
Attachée de Gouvernement 1er en rang



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 3 JUIN 2010
n.réf. : Aut-Soc-11/15

Objet : association sans but lucratif *« IMS, Inspiring More Sustainability, asbl »* reconnue d'utilité publique

Brm.- Transmis à Monsieur Yves GONNER, directeur du Registre de Commerce et des Sociétés, aux fins d'enregistrement.

Pour le Ministre de la Justice,

Hélène MASSARD
Attachée de Gouvernement 1[er] en rang

13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Tél. (+352) 247-84537
Fax (+352) 26 68 48 61

Adresse postale:
L-2934 Luxembourg

info@mj.public.lu
www.gouvernement.lu